

Une gifle en forme de boomerang

PSYCHODRAME AU CONSEIL FÉDÉRAL. SÉVÈRE DÉFAITE POUR RUTH DREIFUSS, GIFLÉE ET MISE SOUS tutelle par ses collègues. Telle fut la tonalité dominante des commentaires après la séance de l'exécutif du 30 janvier dernier.

Les faits. Effectivement le gouvernement a refusé trois des cinq mesures proposées par la cheffe du Département de l'intérieur pour contrôler la croissance des coûts de la santé et alléger la charge financière des familles : affectation provisoire des 500 millions de subventions fédérales non utilisées par les cantons à l'abaissement des primes des enfants ; harmonisation des taux de réserve des caisses maladie pour freiner la hausse des primes ; prise en charge des cas lourds par un pool de toutes les caisses de manière à empêcher la chasse aux bons risques.

Ruth Dreifuss est-elle masochiste ? Elle savait en effet pertinemment que ces trois objets seraient refusés. Car toute proposition nouvelle, avant de passer devant le collège, fait l'objet d'une procédure de consultation interne à l'administration. Elle a même pris un risque supplémentaire en annonçant publiquement, en décembre déjà, son intention de revendiquer ces 500 millions. Cette défaite, elle l'a donc délibérément cherchée, non pas pour se poser en martyr, mais pour secouer ses collègues par trop apathiques dans ce dossier.

En effet, dans le cadre de l'actuelle révision de la Loi sur l'assurance maladie (LAMal), le gouvernement a

perdu la main. Le Conseil des États a suivi sa propre voie en décrétant la suppression de l'obligation faite aux assurances de contracter avec tous les fournisseurs de prestations et en limitant le montant des primes à 8 % du revenu des assurés. Sur la défensive, le Conseil fédéral n'a visiblement pas pris la mesure du mécontentement populaire face au fardeau des primes, en particulier pour les classes moyennes. Et ce ne sont pas les gesticulations des partis bourgeois, qui tous misent sur les bienfaits présumés du marché et sur une réduction des prestations, qui simplifient le débat.

La LAMal n'est que l'enfant adoptif de Ruth Dreifuss. Elle l'a héritée et défendue vaillamment en votation référendaire, consciente que ce pas législatif constituait un indéniable progrès, même si le financement choisi – la prime individuelle égale pour tous – était foncièrement injuste. Puis elle l'a consciencieusement mise en œuvre, freinée par les fortes résistances des acteurs de la santé et cible privilégiée des critiques. Les récentes évaluations (voir *DP* n° 1500) ouvrent maintenant la voie à une révision portant à la fois sur les mécanismes propres à modérer la hausse des coûts et sur un financement social.

Il était donc temps que le Conseil fédéral « accompagne plus activement le débat sur la santé » et annonce une analyse plus globale du dossier. En provoquant ses collègues, Ruth Dreifuss a contribué à coup sûr à cette prise de conscience. Qui donc a été giflé ? JD

Sommaire

Suisse-Europe : Les « bilatérales bis » à reculons (p. 2)

Loi sur les loteries : Subventions en jeu (p. 3)

Abattage rituel : La paille et la poutre (p. 4)

Jeunes adultes en difficulté : Lâchés dans la nature (p. 5)

Sciences : Les effets du 11 septembre sur la recherche (p. 6)

Post-scriptum : Pierre Bourdieu et la pédagogie (p. 8)

Les « bilatérales bis » à reculons

Avant Bruxelles, le Conseil fédéral approuve le mandat pour de nouvelles négociations bilatérales. Cet empressement est de façade. Berne tire fermement sur le frein.

La Suisse a mis le paquet pour obtenir un accord bilatéral avec Bruxelles après le rejet de l'Espace économique européen (EEE). Le Conseil fédéral, les milieux économiques et les partis quasi unanimes entendaient atténuer les conséquences négatives de notre isolement hors du grand marché. Le succès diplomatique est total. Dans la même logique, les « bilatérales bis » devaient provoquer l'élimination des obstacles résiduels qui empêchent la Suisse de bénéficier pleinement, sans adhérer, aux avantages de la construction européenne.

Mais le dossier tourne à l'aigre. Les futures négociations portant sur dix domaines d'inégale importance (voir encadré) prennent la forme d'une offensive contre la Suisse, terre de recel pour tous les fraudeurs

du Continent. Le Conseil fédéral feint son empressement de dialoguer avec l'Europe tout en fermant hermétiquement toute possibilité d'obtenir un accord. Attitude logique. Le monde politique affiche son scepticisme. Les milieux économiques sont franchement hostiles.

Balance déséquilibrée

Pour le monde des affaires, la pesée des avantages et des sacrifices économiques attendus est sans appel. Le dossier des produits agricoles transformés offrirait pour les chocolats, les bonbons et les cafés solubles un meilleur accès au marché européen. La libre circulation des services simplifierait l'installation des banques et des assurances chez nos voisins. La participation à l'Europe des statistiques améliorerait les instruments d'analyse écono-

mique. Mais ces avantages, non négligeables, ne font pas le poids face à la mise en question du secret bancaire dans trois des dix dossiers des nouvelles bilatérales:

- Bruxelles demande un échange d'informations bancaires pour combattre l'évasion fiscale.
- La lutte contre le trafic de cigarettes et autres fraudes douanières implique une meilleure traçabilité des flux financiers qui en découle.
- La collaboration policière liée aux accords de Schengen ne doit pas s'arrêter à la porte des banques.

La Suisse ne manque pas de relever que le secret bancaire ne tient pas pour les affaires criminelles. Mais le Conseil fédéral craint la curiosité pressante des enquêteurs étrangers.

Perspectives nouvelles

Les nouvelles bilatérales offrent des perspectives favorables dans les dossiers à ten-

dance plus sociale, culturelle et politique. La Suisse pourrait participer aux efforts européens de protection de l'environnement. Les étudiants suisses pourraient bénéficier des échanges européens. Le cinéma suisse pourrait profiter du soutien du programme MEDIA. La participation aux accords de Dublin permettrait l'indispensable approche européenne de la politique de l'asile. Mais la maîtrise de l'immigration implique aussi la participation à l'Europe policière de Schengen. A l'heure du terrorisme et de la criminalité internationale, la Suisse peine à quitter l'ère des polices cantonales. Schengen entend passer à l'échelon européen. C'en est trop pour les gouvernements cantonaux qui l'ont fait savoir à Ruth Metzler.

Qui donnerait une chance de succès aux nouvelles bilatérales face à l'opposition cumulée des cantons et des milieux d'affaires? *at*

Dix domaines de négociations

Les têtes de chapitre des négociations convenues entre Berne et Bruxelles sont les suivantes:

1. Lutte contre la fraude douanière
2. Libre circulation des produits agricoles transformés
3. Participation à l'Europe de l'environnement
4. Participation à Eurostat
5. Participation aux programmes européens de formation
6. Participation au programme européen MEDIA
7. Double imposition des pensions
8. Libre circulation des services
9. Fiscalité de l'épargne
10. Collaboration en matière de justice, police, asile, migration (Accords de Schengen et de Dublin)

Donner l'exemple

Petit aperçu d'une séance de l'Assemblée nationale française où l'on débat d'un sujet grave : la violence à l'école. Au fond de l'hémicycle, s'exprime le ministre Jack Lang. Sur les bancs de l'opposition, des députés déchaînés, l'empêchant de s'exprimer, hurlant, chahutant comme aucune classe d'élèves de banlieue ne pourrait le faire. Les mêmes qui, tout en donnant cet exemple à la Nation proclament : incivilités, tolérance zéro. *ag*

Subventions en jeu

De la Romande des Jeux à la Loterie Romande, l'univers des jeux de hasard est en pleine effervescence. Les milieux culturels sont inquiets. Ils craignent une libéralisation menaçant leur survie.

C'est en 1993 que l'article constitutionnel sur les jeux de hasard et les maisons de jeu est voté par le peuple. La révision totale de la loi qui s'en suit est acceptée par les Chambres fédérales en 1998. Les maisons de jeu s'ouvrent ainsi à l'appel du marché. En octobre 2001, le Conseil fédéral attribue les licences pour l'exploitation de casinos en Suisse. Contre toute attente, il recule les quatre projets défendus par la Romande des Jeux qui, scandalisée, conteste des évaluations sommaires affirmant une rentabilité de routine au détriment de l'intérêt public et social.

Avril 2001, le Conseil fédéral annonce la révision de la Loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels de 1923. Cette loi interdit les loteries à l'exception de celles qui «servent à des fins d'utilité publique ou de bienfaisance» (art. 3). Le gouvernement, reconnaissant le succès des jeux de hasard – 1,4 milliard de francs dépensés en 2000 –, souhaite également en libéraliser le marché. A la prohibition, il préfère une réglementation transparente, soucieuse des droits des joueurs et en accord avec l'évolution du domaine (le développement des loteries électroniques ainsi que son internationalisation). Le rapport de la Commission d'experts chargée d'élaborer l'avant-projet de loi est attendu pour août 2002.

«Enjeu public»

C'est ici qu'intervient le milieu culturel romand. Echaudé par le sort de la Romande des Jeux, il craint la disparition de la Loterie Romande au profit de sociétés commerciales privées. Et, par conséquent, des subventions provenant de ses bénéficiaires (81 millions en 2000, dont 22 pour la cul-

ture). C'est pourquoi Michel Bühler, musicien, et Frédéric Gonseth, cinéaste, viennent de fonder «Enjeu public». Un mouvement à la fois politique et artistique qui revendique l'utilité publique des loteries.

De son côté, la Loterie Romande rappelle, dans son rapport de gestion pour l'an 2000, les jugements répétés de la Cour de Justice européenne stigmatisant les loteries à but lucratif et suggérant d'écarter ce secteur des libertés économiques garanties par le droit communautaire.

L'enjeu est donc de taille. Et l'inquiétude des artistes romands compréhensible.

Pourquoi libéraliser un ensemble d'activités dont les ambiguïtés devraient interdire toute possibilité de profit?

Car les subventions publiques, qui profitent majoritairement aux institutions culturelles, ainsi que le sponsoring privé, souvent plus attentif à son image qu'aux démarches artistiques intransigeantes, assurent mal leur travail, voire leur survie. Sans le secours capital de la Loterie Romande, beaucoup de projets ne verraient tout simplement pas le jour. Il s'agit

d'un véritable troisième pilier, béquille d'un système autrement bancal. Toujours pris en porte-à-faux entre les réticences des pouvoirs publics et de la population vis-à-vis des dépenses culturelles (on se souvient du refus de l'article constitutionnel consacrant 1% du budget fédéral à la culture) et la logique marchande des commanditaires privés. Il existe, c'est vrai, une autre source de subventions. Elle est composée de mécènes et fondations en tous genres dessinant une constellation volatile et plutôt instable. Cependant, leur contribution est modeste et intermittente. Presque insignifiante comparée à la fonction stratégique de la Loterie Romande.

La décision du Conseil fédéral de procéder à la révision d'une loi, certes octogéna-

re, mais finalement adaptée aux besoins des milieux associatifs et culturels en marge des flux du financement institutionnalisé, ne peut que susciter leur méfiance. Notamment, quand elle aspire à une certaine libéralisation du marché des loteries et des paris.

D'ailleurs, pourquoi libéraliser à tout prix un ensemble d'activités dont les ambiguïtés sur le plan de l'éthique et de la santé publique devraient interdire toute possibilité de profit? En réalité, les loteries doivent rester une exception justifiée par l'intérêt général. On aurait tort de solder une prohibition heureuse contre une liberté illusoire, otage des fluctuations conjoncturelles et des impératifs gestionnaires.

Orientation dangereuse

En France, le désengagement annoncé de Canal+ vis-à-vis du cinéma français est exemplaire. Les déficits qui compromettent le rendement de la chaîne câblée ne pourront que condamner son soutien à la production cinématographique nationale (20% du budget selon les accords réglant la concession octroyée par l'Etat). Ce qui est accessoire pour Canal+ est la raison d'être de la Loterie Romande. Toute la différence est là. Il serait dommage d'y renoncer.

Finalement, cette réforme pourrait surtout indiquer la volonté de l'Etat d'intercepter une ressource fiscale alléchante au mépris de structures et dynamiques non lucratives, pourtant vitales pour la société. Ce que Jeremy Rifkin appelle le tiers secteur. La Loi sur les maisons et les jeux de hasard semble confirmer cette orientation. Bien en deçà des déclarations convenues sur la nécessité du changement et de l'intégration internationale. *md*

Sources: www.enjeupublic.org; www.loterie.ch; www.ofj.admin.ch

La paille et la poutre

Le projet d'abolir l'interdiction de l'abattage rituel soulève les passions. Entre liberté religieuse et traitement digne des animaux, tout un champ pour les dérapages.

Les premières passes d'armes autour de la révision de la loi fédérale sur la protection des animaux ne laissent rien présager de bon. Le projet d'abolir l'interdiction de l'abattage rituel réveille en effet des passions troubles. Celle des fondamentalistes de la protection des animaux, qui dépeignent avec horreur les derniers moments des bêtes saignées sans étourdissement préalable. Celle des Israélites qui ne résistent pas toujours à la tentation de taxer d'antisémites les adversaires de l'abattage rituel.

Lever l'interdiction

Cette interdiction apparaît dans le droit suisse, avec rang constitutionnel, en 1893, par le biais d'une initiative populaire et contre l'avis du Conseil fédéral et du parlement. C'est moins le souci de protection

des animaux qu'un réel sentiment antisémite qui explique ce premier succès dans l'histoire de l'initiative.

En 1973, la Confédération obtient la compétence de légiférer sur la protection des animaux et profite de l'occasion pour faire disparaître du texte constitutionnel la référence à l'abattage rituel. Mais l'interdiction demeure dans la loi, interdiction que désire lever maintenant le Conseil fédéral.

En Europe, la plupart des pays ont fait usage de la liberté laissée par la directive de Bruxelles pour accepter l'abattage sans étourdissement préalable, une dérogation en faveur des minorités religieuses. Car si la cause des animaux progresse indéniablement dans l'opinion, jusqu'à prendre parfois des formes pathologiques, elle ne doit pas faire oublier les droits fondamentaux, en particulier la

liberté religieuse. Il s'agit d'apprécier si cette pratique religieuse particulière – l'abattage rituel – contrevient de manière importante à d'autres principes fondamentaux, en l'occurrence un traitement digne des animaux.

Pour ce qui est de la dignité de ce traitement, les pays industriels n'ont pas de leçons à donner. L'élevage industriel, la sélection à outrance d'espèces de rapport et bientôt les manipulations génétiques, le transport d'animaux vivants sur de longues distances et même l'abattage classique ne témoignent guère d'un souci particulier à l'égard de nos «frères inférieurs». En comparaison, les rituels juif et musulman dénotent un rapport autrement équilibré aux animaux que la brutale industrialisation du monde animal développée par les pays dits avancés. *jd*

Tour de Suisse

L'ambassadeur, les postes et les fonctionnaires

Dans son discours de réception de l'ordre « Antisérielux mortel » au Carnaval d'Aachen (Aix-la-Chapelle), située non non loin de la frontière belge, l'ambassadeur Borer a prononcé une phrase digne d'être citée en Romandie: L'Allemagne et la Suisse « haben eine gemeinsame Sprache, die sie trennt » (ont une langue commune qui les sépare). A noter que les Allemands avaient peur d'un discours soporifique parce qu'ils étaient persuadés, jusqu'au samedi soir, que les Suisses se cachent à la cave pour rire. Or, ce fut un des meilleurs discours de ces dernières années.

C'est une société privée de Lausanne qui a collaboré avec La Poste pour déterminer le futur ré-

seau postal des villes de Genève, Lausanne, Berne, Lucerne, Bâle, Zurich, Saint-Gall et Lugano. Il s'agit de SITE – système d'aide à la décision en aménagement du territoire; elle a ses bureaux à Lausanne.

La disparition du fonctionariat d'Etat provoquera peut-être la disparition de l'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques, connue sous l'abréviation « Union fédérative ». Elle groupe des syndicats de service public affiliés et d'autres non affiliés à l'Union syndicale suisse et fonctionnait comme « organisation faïtière » pour les contacts avec le Conseil fédéral quand il était l'employeur commun. *cfp*

Lâchés dans la nature

Depuis le milieu des années nonante, les questions liées aux jeunes adultes en difficulté sont plus marquées. Parce que la crise économique les touche de plein fouet, parce que la durée des études s'allonge, parce que le monde, ses valeurs, ses repères, changent. De plus, l'introduction de la nouvelle majorité constitue « un repère historique autour duquel ces questions se sont cristallisées ». Une recherche vient de paraître dans le canton de Vaud, financée par le Service de prévoyance et d'aide sociales, qui met en lumière l'inadéquation des structures sociales existantes pour les jeunes adultes en difficulté. Entretien avec Caroline Regamey, sociologue au Centre Social Protestant, auteure de l'étude *Papa, Maman, l'Etat et Moi*. (entretien *gs*)

Domaine public: Quelles sont les origines de cette recherche?

Caroline Regamey: La démarche est originale. Plusieurs professionnels de terrain ayant affaire à des jeunes, que ce soit dans le cadre d'institutions privées ou publiques ont donné l'alerte. Il devient difficile de répondre aux demandes diversifiées, multiples des jeunes adultes en difficulté. Les réallocations de la Table ronde ont été versées pour un projet concernant les Jeunes adultes en difficulté (JAD), piloté par le Département de la prévoyance sociale et des assurances. Un collectif de professionnels de terrain a ainsi créé une permanence sociale provisoire pour accueillir les jeunes et qui permettait de systématiser les problèmes rencontrés. La permanence était destinée à servir la recherche, elle a duré dix mois. La mise en place de cette permanence provisoire a permis d'étayer, par des exemples, les lacunes du système.

Quels ont été les effets de la majorité abaissée de 20 à 18 ans?

C'est d'abord un problème lié au contexte général. La durée des études s'allonge, ce qui retarde l'autonomie financière. Parallèlement la capacité financière des familles diminue, comme le montrent de nombreuses études consacrées au sujet. On

exige en fait de plus en plus de la part des familles. Et les bourses ne couvrent pas les frais d'entretien, seulement d'écologie.

Quant aux jeunes qui ayant déjà quitté le foyer familial, qui ont eu un revenu et payé leurs cotisations sociales, ils reçoivent une bourse d'indépendants; mais leur revenu est plus bas que les normes de l'aide sociale. La loi sur les bourses échappe donc totalement aux règles classiques des prestations sociales.

Dans votre recherche, vous mettez en évidence les inadéquations du dispositif général destiné aux jeunes. Pouvez-vous préciser?

Il y a eu l'abaissement de la majorité, mais les lois n'ont pas été adaptées à cette nouvelle réalité. Ainsi des jeunes qui étaient suivis par le Service de protection de la jeunesse sont lâchés dans la nature.

Au niveau de logement aussi, il y a problème. Les logements subventionnés restent insuffisants et la priorité est donnée aux familles. C'est quasi impossible pour des jeunes en formation de trouver un logement.

L'aide sociale peut aider des jeunes ayant une activité professionnelle, mais seulement ceux qui ont un revenu insuffisant. Pour les jeunes en formation, il n'y a pas de droit à l'aide sociale, ni financière, ni en termes de prestations (conseil, suivi, orientation).

Les jeunes subissent ainsi une sorte de ping-pong institutionnel. Le cadre légal actuel ne répond pas aux problèmes des jeunes en difficulté.

Le centre a-t-il accueilli des jeunes ne trouvant pas d'apprentissage?

Oui, il y a non seulement le problème des jeunes en formation, mais celui des jeunes sans formation. Les lacunes scolaires, les connaissances élémentaires sont insuffisantes. Mais là aussi, rares sont les structures sociales qui permettraient de résoudre le problème.

Et quelle est la part relationnelle dans les problèmes rencontrés par les jeunes?

Elle est importante. Rompre avec ses parents au seuil de l'âge adulte n'est d'ailleurs pas très original. Mais cette rupture s'accompagne aujourd'hui souvent d'un arrêt total de la contribution alimentaire de la part des parents. Il y a aussi des parents qui ne veulent plus assumer leurs responsabilités face à leurs enfants. La plupart des parents que nous avons rencontrés ne sont pas forcément défavorisés ou dans une précarité financière grave. Leur niveau de formation correspond en majorité à la moyenne vaudoise évaluée dans le récent recensement. Mais il s'agit souvent de parents divorcés ou séparés qui ont construit un nouveau ménage ou un nouveau couple. Ils veulent refaire leur vie et ces jeunes adultes qui restent à la maison leur pèsent.

Quelles solutions peut-on envisager?

Il faut entreprendre des modifications dans les dispositions existantes, en particulier la loi sur les bourses et l'aide sociale. D'autre part, c'est un peu idéaliste peut-être, revoir la politique du logement pour permettre à ceux qui en ont besoin de profiter de logements subventionnés; instaurer un salaire minimum ne serait pas un luxe. Enfin, nous proposons que soit créé un fonds d'urgence pour les jeunes jusqu'à ce que les dispositions existantes soient améliorées.

Je dirais aussi que c'est un problème politique complexe parce que, dans le canton de Vaud en tous cas, plusieurs départements sont concernés. C'est le Département de la santé sociale qui a géré la parution de cette étude, mais c'est au Département de formation et jeunesse de trouver des solutions aux problèmes. ■

Papa, Maman et Moi, Jeunes adultes, accès aux dispositifs sociaux et travail social: un état des lieux, rapport de recherche réalisé par Caroline Regamey.

Pour le commander: Secrétariat du Collectif JAD, pa ASEMOM-Relais, Pré du Marché 21, 1004 Lausanne.

Les effets du 11 septembre sur la recherche

Sursis pour «L'ennemi de la santé publique numéro un», la variole. La semaine dernière, l'OMS décide de retarder la destruction des derniers échantillons connus. Les deux nations en possession de stocks officiels, la Russie et les Etats-Unis, exigeaient leur conservation depuis toujours afin de développer de meilleurs médicaments ou vaccins en cas de retour de la maladie, éradiquée depuis 1980. Conservation contestée par les autres pays, Chine et Inde en tête, qui craignent, hélas à juste titre, qu'un pays qui possède des virus peut tout aussi bien développer une arme biologique qu'un vaccin; de sorte que la sage destruction des derniers stocks était décidée pour fin 2002. Le 11 septembre a changé cela, fait taire l'opposition à la destruction de la variole, pour miser sur la recherche et contrer une éventuelle attaque bioterroriste.

Malgré la morosité économique, le budget fédéral 2003 des Etats-Unis prévoit une augmentation de 16% (soit 3,7 milliards de dollars) du budget du Fonds National médical américain pour atteindre 27,3 milliards

de dollars. Le budget aura ainsi doublé en cinq ans. Pas de remise en cause de la priorité à la recherche médicale, mais fait nouveau, plus de la moitié de l'argent frais est dédiée explicitement à combattre le «bioterrorisme». Cet objectif, annoncé depuis des mois, avait d'abord présenté des aspects nauséabonds, avec des réglementations dignes du maccarthysme, auxquels les laboratoires devaient se soumettre, et manifester en réalité, l'absolu patriotisme de leurs chercheurs.

Mais aujourd'hui, les chercheurs paraissent avoir intériorisé les nouveaux développements, dont un effet positif immédiat sera sans doute la construction de laboratoires de haute sécurité sur certains campus. Par exemple, Donald Kennedy, rédacteur en chef de *Science* et ancien président de l'université de Stanford dit en substance: «La grande contribution de la science aux troubles actuels sera de considérer notre vulnérabilité aux attaques terroristes et aux désastres naturels conjointement plutôt que séparément, dans une collaboration à grande échelle

entre sciences humaines et sciences naturelles dédiée à la gestion des risques».

Selon Donna E. Shalala, ministre de la santé sous Clinton, la question critique au 21^e siècle sera de rentabiliser, en termes de sécurité sanitaire, les énormes investissements faits dans la recherche biomédicale. En particulier, par une formation conséquente au niveau local du corps médical et infirmier pour qu'il puisse détecter correctement les premiers symptômes d'agents bioterroristes.

En quelques mois, la recherche «antibioterroriste» est devenue *salonfähig*. Nul doute que la menace d'une attaque plus réelle mobilisera des cerveaux de premier plan pour deviser des stratégies de défense et de détection. Mais nul doute aussi que l'Amérique sera rapidement un pays apte à construire aussi les terribles armes de demain. Ainsi, il est plausible que l'anthrax, à l'origine de la panique en octobre dernier, provienne d'un laboratoire américain. *ge*

Source: *Science*, 25 janvier 2002.

Note de lecture

La mémoire sélective

Il est toujours dangereux de traiter l'actualité comme de l'histoire. Une affaire comme celle des fonds en déshérence, est circonscrite par deux dates: juin 1995 lorsque les premières attaques contre les banques deviennent publiques et août 1998, date de ce qu'il faut bien appeler la capitulation des deux grandes banques, puisque la somme versée, 1,25 milliard de dollars, n'a pas le moindre rapport avec une quelconque réalité historique.

Le livre d'Angelo Codevilla, professeur d'histoire à la retraite de l'université de Boston, défend une thèse, celle de la bienveillance du gouvernement américain

face à des intérêts privés, en l'occurrence ceux d'un des principaux donateurs du parti démocrate sous l'administration Clinton, soit le congrès juif mondial. Le cas de la Suisse en est ici l'illustration. L'auteur démontre qu'en définitive il n'y eut aucune décision gouvernementale, pas de remise en cause des accords de 1946, ni trace du moindre débat devant le Sénat ou le Congrès, mais la pression d'acteurs locaux, en fait exclusivement new-yorkais, qui utilisèrent la menace de non-attribution à la nouvelle banque – résultant de la fusion de l'UBS et de la SBS – de la licence leur permettant de travailler à New-York.

Naturellement l'auteur a une vision de la Suisse plus proche de celle de Maurice Zermatten que de celle de Jean Ziegler. Par ailleurs l'affaire des fonds en déshérence s'appuie sur des réalités désagréables dissimulées depuis trop longtemps sous le lisse tapis de la mémoire collective helvétique. Il n'empêche que ce livre partisan met en avant l'insondable médiocrité de nos autorités dans cette affaire, l'absence totale de la moindre stratégie, de la plus petite faculté d'anticipation.

Il risque de s'écouler beaucoup de temps avant qu'un ouvrage d'historien fasse véritablement le point sur cette crise et

en tire les leçons. Le sujet est largement tabou. L'opinion autorisée consiste à considérer que le pays a fait un salutaire exercice de mémoire grâce à l'action vertueuse des organisations juives. On parle moins de la capitulation de nos banques et quoi qu'on en dise, de la Suisse elle-même, après une campagne calamiteuse. Tout se passe comme si l'opinion avait décidé de tout oublier dès l'accord signé: fin du cauchemar, passons à autre chose. *jj*

Angelo Codevilla, *La Suisse, la guerre, les fonds en déshérence et la politique américaine*, Slatkine, Genève, 2001.

La vieille dame et les politiciens

Imagine-t-on Christoph Blocher interpellé Ruth Dreifuss sur le sort d'une patiente âgée qui serait oubliée aux urgences d'un hôpital zurichois?

Le leader de l'opposition britannique a, lui, brandi un cas douloureux dans sa circonscription pour flétrir le bilan du gouvernement Blair en matière de santé.

Le NHS (National Health Service) fait l'orgueil des Britanniques: personne (pas même Mme Thatcher à son apogée) ne remet vraiment en cause cette organisation étatique, centralisée et gratuite, c'est-à-dire entièrement payée par l'impôt, des soins ambulatoires et hospitaliers. Mais pas vraiment leur fierté, tant les listes d'attentes pour les interventions chirurgicales les plus courantes (cataracte ou hanche artificielle) ou le cadre dégradé de nombre d'établissements sont proverbiaux. Non que le résultat soit mauvais: la santé de la population est bonne, les (vraies) urgences sont traitées, la médecine de pointe est excellente; et tout cela en y consacrant une part nettement moindre du revenu national que les pays comparables, comme la Suisse ou la France. Œuvre de l'après-seconde guerre mondiale (comme l'AVS en Suisse), le système est manifestement in-

adapté pour répondre aux attentes d'une société désormais individualiste et consumériste, dont les besoins de base sont pourvus; l'émergence d'un secteur privé et d'assurances complémentaires consacre en fin de compte la réalité d'un régime à deux vitesses.

En Suisse, on n'imagine pas Ruth Dreifuss répliquer à ses détracteurs en orchestrant une campagne de dénigrement d'une patiente et de sa famille (pourtant bons électeurs travaillistes), et soutenir que toute plainte est une attaque contre le personnel du NHS et ne peut que contribuer à la dégradation des soins... En l'occurrence tant le pouvoir que l'opposition ont crûment illustré l'instrumentalisation d'un cas à des fins politiciennes. La réaction du gouvernement Blair témoigne aussi d'une attitude défensive et crispée qui contraste avec les ambitions de la Troisième Voie à son arri-

vée en 1997. Si l'on se vantait alors de « penser l'impensable », on en est revenu aujourd'hui à croire qu'il suffira d'augmenter les crédits destinés à la santé.

Mais où, comment? Outre l'avantage comparatif indéniable de la petite taille du pays, le fédéralisme d'une part et une organisation fondée sur une pluralité d'acteurs, publics et privés, d'autre part, préservent le Conseil fédéral d'avoir à répondre à ce genre de dilemme. Il en a d'autres, et il n'est pas certain que les patients suisses soient plus heureux de se plaindre de leur cotisation d'assurance maladie que d'avoir passé trois jours dans un couloir sans que l'on change leurs habits ensanglantés...

*fb**

*Collaborateur régulier de *DP*, François Brutsch s'installe provisoirement en Angleterre.

Syndicat

Tomates et lauriers

La nouvelle convention collective de l'hôtellerie-restauration, entrée en vigueur au début de cette année, prévoit de nettes améliorations en matière salariale. Le salaire minimum pour des personnes sans apprentissage passe de 2510 fr. à 3000 fr., celui du personnel qualifié de 2510 fr. à 3350 fr., et celui des employés bénéficiant d'une formation supérieure de 3970 fr. à 4090 fr. Les plus bas salaires n'atteignent pas encore les 3000 fr. net

revendiqués par les syndicats, mais le progrès est réel.

Cependant, l'enjeu est aujourd'hui de faire respecter la convention collective acceptée par les partenaires sociaux. La section jurassienne du syndicat UNIA a rendu publique la liste des litiges l'ayant opposé aux employeurs en 2001. Vingt-neuf travailleurs ont dénoncé la violation de la convention collective, ce qui amène à 147000 fr. le montant global des pertes.

La section jurassienne

d'UNIA a alors eu l'idée de proposer la création d'un label social, à l'échelle régionale, pour inciter les établissements à respecter la convention collective. Le syndicat décernera un prix aux employeurs qui respectent la convention collective et qui font l'effort de ne pas pratiquer de salaires inférieurs à 3400 fr. brut. Les syndicats pourront ainsi vérifier le respect des CCT et les conditions de travail.

En contrepartie, les établisse-

ments qui signeront le cahier des charges lié au label bénéficieront d'une image de marque intéressante qu'UNIA s'engage à relayer, notamment en publiant le nom des signataires. Plusieurs restaurateurs sont intéressés et les premiers contrats devraient être signés dans le courant du mois prochain.

gs

Source: *L'Événement syndical*, n° 5, 30 janvier 2002.

Pierre Bourdieu et la pédagogie

Dans plusieurs écrits de Pierre Bourdieu, on retrouve la réflexion sociologique sur l'accès à l'enseignement. Relectures.

Il est des livres qui connaissent la réussite d'être la référence d'une génération. Ils focalisent ce qui est déjà ressenti de manière diffuse, ce qui est mis en œuvre par efforts dispersés. Tel *Les Héritiers* de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron que les éditions de Minuit publient en 1964.

La date est significative. L'Europe est en mutation. Les exigences de la croissance demandent une ouverture de l'Université, un accès des femmes à tous les niveaux de la vie active. *Les Héritiers* apportent une confirmation scientifique, celle des tableaux de corrélation entre l'origine sociale et les chances de carrière scolaire et universitaire. Le fils et encore plus la fille d'un ouvrier agricole n'a pas les mêmes espérances de succès que l'enfant de parents de professions libérales : cinquante fois moins.

Les détenteurs du pouvoir

Bourdieu pose alors la question simple. Faut-il admettre que ces enfants, de milieux modestes, soient dans une telle proportion « inférieurs » à leurs camarades dont les parents ont socialement mieux réussi ? Et il interpelle l'école : ses critères de sélection ne sont-ils pas inspirés par les codes de la classe dominante ? L'institution scolaire transformerait alors l'arbitraire de l'inégalité sociale en une inégalité des dons, naturelle.

La réflexion sociologique de Bourdieu s'arrête au seuil de ce qui devrait être son prolongement : la pédagogie. Il esquisse simplement l'idée non pas de réformes de structures, mais d'une adaptation de l'effort pédagogique à chaque enfant, pris

individuellement et en fonction du chemin à parcourir. Il ne prolonge pas cette réflexion peut-être pour deux raisons. La sélection scolaire favorise les classes aisées, mais n'est pas à leur service. L'Université française comptait 29 000 étudiants en 1900 ; 276 000 en 1963. Dans cette montée en puissance, c'est la petite bourgeoisie qui s'affirme, à côté (au détriment parfois) de la grande bourgeoisie. Et Bourdieu qui avait vécu à l'école, avec intensité, personnellement, cette « lutte de classe », dans les deux sens du terme, ne pouvait pas renoncer à ce qu'elle soit lieu d'affrontement. Lire pour éclairer ce thème les extraits inédits d'un récit autobiographique sur sa vie d'élève et d'interne que publie *Le Nouvel Observateur* (no du 31 janvier). Le style rocailleux de Bourdieu s'y apaise dans un ton de confiance.

La deuxième raison tient à l'orientation de sa recherche : mettre à nu les codes qui permettent aux dominants de s'affirmer et de se repérer. Bourdieu glisse alors du domaine du savoir, qui a ses règles propres de vérité (cette problématique n'est pas abordée par lui) au domaine du goût. *La Distinction* (les éditions de Minuit 1979) s'efforce notamment de cerner la caste dominante légitimée à dire le goût et les manières, qui « a le privilège de définir par son existence même ce qui est noble et distingué comme n'étant rien d'autre que ce qu'elle est » (p. 101). Et l'une des caractéristiques de ce privilège, c'est qu'il n'a pas à être démontré. La distanciation fait même partie de son aisance et de l'élégance du dominant par

opposition au pédantisme besogneux des nouveaux riches du savoir et du goût. D'où le refus chez les détenteurs de ce pouvoir d'aborder les conditions de la transmission de la culture qui serait l'approche de la pédagogie.

Le besoin d'une pédagogie

Bourdieu, lui-même, ne tente pas l'aventure d'une réflexion sur une transmission qui corrigerait les effets de la « reproduction » et du privilège d'être « le goût ». Il a démontré le besoin d'une pédagogie, il a traqué les refuges de ceux qui, drapés, s'y refusent. Mais son tempérament de cogneur l'entraînait, lui-même, vers d'autres terrains de combat. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable : Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction : Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro : François Brutsch (fb), Marco Danesi (md), Gérard Escher (ge), André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Charles-F. Pochon (cfp), Albert Tille (at)

Composition et maquette : Allegra Chapuis Géraldine Savary

Responsable administratif : Marco Danesi

Impression : Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel : 100 francs
Étudiants, apprentis : 60 francs
@bonnement e-mail : 80 francs
Administration, rédaction : Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone : 021/312 69 10
Télécopie : 021/312 80 40
E-mail : domaine.public@span.ch
CCP : 10-15527-9

www.domainepublic.ch